Le méga-dépotoir de déchets nucléaires de Chalk River : cinq défectuosités majeures

Chacune est suffisante pour justifier le rejet du soi-disant projet d'«installation d'entreposage près de la surface» (Near Surface Disposal Facility ou NSDF)

Une technologie déficiente

Un monticule de 25 mètres de hauteur de déchets radioactifs n'est pas «près de la surface». Un million de mètres cubes de déchets radioactifs seraient exposés au vent, à la pluie et à la neige. Des orages feraient s'écouler des radionucléides du monticule dans les étangs et les marais. L'érosion et les intempéries permettraient aux radionucléides ayant des demi-vies de millions d'années de se disperser de façon incontrôlée sur le territoire. Cette proposition se moque de la Norme de sécurité de l'AIÉA (Agence internationale de l'énergie atomique) pour la disposition des déchets radioactifs, qui exige «des mesures d'imperméabilisation et de récupération des eaux» pour la disposition des déchets radioactifs de faible intensité, et «d'un environnement géologique stable» pour la disposition des déchets radioactifs de niveau intermédiaire.

Mauvais emplacement

Selon l'AlÉA, l'objectif principal de la disposition des déchets radioactifs, c'est «de contenir les déchets et de les isoler de la biosphère environnante... [qui] comprend généralement les éléments faisant partie de l'environnement, ce qui comprend les eaux souterraines, les eaux de surface et les ressources marines utilisées par ou accessibles à la population.» Des millions de personnes boivent l'eau de la rivière des Outaouais. Les laboratoires de Chalk River sont à côté de la rivière des Outaouais seulement parce que les réacteurs ont besoin d'eau de refroidissement. L'emplacement choisi pour le dépotoir, c'est le bassin de Perch Creek déjà fortement contaminé, avec ses multiples sites de déchets qui ont déjà des fuites. Il se peut que Chalk River ait été un bon site pour construire des réacteurs, mais c'est un très mauvais endroit pour y abandonner des déchets radioactifs.

Un mauvais objectif

Les contribuables canadiens «possèdent» la responsabilité nucléaire des 70 ans d'opération de Chalk River. Le Parlement alloue régulièrement plus **d'un demi milliard de dollars par année** pour le nettoyage du nucléaire. La priorité devrait être de s'occuper des questions qui ont un impact sur la qualité de l'eau -- tel que l'éventail de produits de fission s'échappant du coeur du réacteur NRX endommagé et enterré dans la section A de gestion des déchets. Démolir de vieux bâtiments et trouver un emplacement pour les déchets de la démolition ne constitue qu'un exercice cosmétique et on ne devrait lui accorder qu'une priorité secondaire. Ce projet ne tient pas compte des sites contaminés déjà présents dans

le bassin de Perch Creek et pourrait altérer l'hydrologie du bassin et ainsi augmenter les fuites de contaminants de ces sites vers la rivière des Outaquais.

Mauvaise façon de procéder

En 2012, le gouvernement Harper a éliminé la *Loi canadienne d'évaluation environnementale*. Il a donné à la Commission canadienne de sûreté nucléaire, un organisme non-élu, l'autorité entière pour approuver les projets nucléaires, a enlevé toute capacité de prise de décision au ministre de l'Environnement, a éliminé les processus de révision indépendants, et a «accéléré» l'acceptation des projets de la même façon que pour les pipelines. Il y a urgence de réformer le processus biaisé de révision environnementale. Ce projet de méga-dépotoir nucléaire est imposé selon le modèle discrédité de «on décide, on annonce, on fait accepter». Ça aura l'effet de créer un terrible précédent au Canada et autour de la planète. L'abandon des déchets nucléaires, ça a des conséquences sans fin et ça ne doit pas «passer sous silence».

Mauvais demandeur

En 2015, le gouvernement Harper a réduit Énergie Atomique du Canada, Limitée (EACL) en mettant sur pied *Les laboratoires nucléaires canadiens Limitée* (Canadian Nuclear Laboratories Limited ou CNL). Le gouvernement Harper a accordé un contrat de 6 ans (renouvelable deux fois pour deux ans chaque fois) à un consortium de cinq multinationales à la recherche de profits pour opérer CNL. Les appropriations parlementaires pour Chalk River passent par EACL -- pour être redirigées vers ces corporations. De plus, EACL demeure propriétaire de Chalk River et responsable des déchets. **Alors, pourquoi EACL n'est-il pas celui qui propose le projet?**

Produit par les Citoyens concernés du comté et de la région de Renfrew (Ontario)

le 27 mars 2017

https://sites.google.com/site/concernedcitizensrca